



Avec le covid19, mon employeur peut-il me réquisitionner

Par Anonyme

Bonjour,

Je suis éducatrice spécialisée et je travaille en résidence sociale et pension de famille.

Actuellement mon chef de service m'a permis de faire du télétravail avec le contexte actuel du Covid-19. N'ayant pas d'enfant, ni une santé pour le moment fragile, ma grande direction nous demande de se mobiliser pour aller distribuer des repas dehors pour les personnes sans abris. Quelles garanties puis-je demander à mon employeur afin de ne pas mettre ma santé en danger? Peut-il se porter garant des frais médicaux si jamais j'attrape le virus? vaut-il mieux que je me mette en arrêt de travail? Je suis vraiment perdue sur cette situation.

Merci de votre réponse